

**Syndicat Mixte Deux-Sèvres Numérique**

Affaire suivie par : Muriel GERMAIN  
Réf. : MG/SMO\_Le25\_012

Monsieur Jérôme BALOGÉ  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Niortais  
140 rue des Equarts  
CS 28770  
79027 NIORT CEDEX

SECRETARIAT DG - PRESIDENT

22 MAI 2025

Niort, le 19 MAI 2025

ORIGINAL : M. Caudats / CC  
COPIE : Bât. Triaucelles 016 115

Monsieur le Président,

Lors du vote du budget primitif 2025 le 11 avril dernier, le Comité syndical a décidé, compte-tenu des résultats de l'exercice 2024 de maintenir la contribution à 0,30 € par habitant.

Je vous adresse ci-dessous le détail des contributions en fonctionnement attendues de la part des Membres du SMO « Deux-Sèvres Numérique ».

Membres	Population 2025	Contributions au titre des charges de fonctionnement 2025	
		Montant total en € 0,30€ / habitant	Total contributions en %
Département des Deux-Sèvres (Population RIP)	274 002	82 201 €	50,00 %
CA Bocage Bressuirais	76 438	22 931 €	13,95 %
CC Thouarsais	36 186	10 856 €	6,60 %
CC Parthenay- Gâtine	38 041	11 412 €	6,94 %
CC Haut Val de Sèvre	31 352	9 406 €	5,72 %
CC Mellois en Poitou	47 731	14 319 €	8,71 %
CC Airvaudais -Val du Thouet	7 090	2 127 €	1,29 %
CC Val de Gâtine	22 032	6 610 €	4,02 %
CAN Extension	15 132	4 540 €	2,76 %
<b>TOTAL EPCI</b>	<b>274 002</b>	<b>82 201 €</b>	<b>50,00 %</b>
<b>TOTAL DEPARTEMENT + EPCI</b>		<b>164 402 €</b>	<b>100,00 %</b>

Conformément aux statuts du SMO, la contribution obligatoire aux charges de fonctionnement du Syndicat mixte étant versée annuellement, vous recevrez prochainement un titre de recettes.

Vous remerciant une nouvelle fois de votre implication forte dans ce projet majeur pour les Deux-Sévriens et l'avenir de notre département, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

René BAURUEL

Pour information : un courrier identique est adressé :  
- à Madame la Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres,  
- à Messieurs les Présidents des huit EPCI des Deux-Sèvres